



Expertise judiciaire douteuse pour construction maison

Par **pianogin**, le **13/10/2016** à **13:35**

Bonjour, rnrnNous sommes en expertise judiciaire depuis 1 ans et demi et l'expert à rendu son rapport final au juge. rnNous ne sommes pas d'accord avec ce rapport car il n'a pas tenu compte de nos dires et preuves (photos, constat d'huissiers...). Notre maison a un gros problème d'isolation et l'été nous subissons des températures de plus de 30 ° (maison toiture zinc construite en février 2013 et dépôt du permis en juin 2012).L'hiver nous avons très froid et notre consommation de chauffage s'élève a 1900 euros (pour une surface de 103 m carré et un chauffage au sol électrique et convecteurs pour le haut).Il a constaté les défauts (absence de lame d'air en rampant, vide d'air de 31 cm entre le plafond et l'isolant, nombre insuffisant de chaudières)mais vu que nous sommes en rt 2005 pour lui ce n'est pas important! Est ce normal ? Il semble se ranger du coté de l'architecte car il prend en compte ses dires sans preuves pour les certifier. rnQue pouvons nous faire ?